

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	11
Pouvoirs	5
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

### Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

### **OBJET DE LA DELIBERATION : SERVICE RH – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET.**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée : Que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce contexte, au vu des derniers mouvements de l'effectif du Service Technique – Démission, mutation, mise en disponibilité - Monsieur le Maire propose à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

CONCERNANT LE SERVICE TECHNIQUE :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet (35/35ème) au Service Technique.

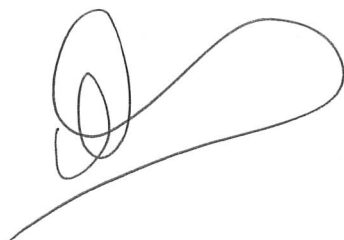
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, cet exposé entendu,

**DECIDE : à l'unanimité**

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Geneviève ABRANTES**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**

